

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 mai 2019 à 19 h  
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

**ABSENCES :**

Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

---

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 08.

---

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil, aux représentants des directions, ainsi qu'au Lieutenant du poste de quartier 45. Elle souligne également la présence de certains membres du conseil municipal de Montréal-Est.

Madame la mairesse annonce que l'arrondissement a reçu le financement et l'aval pour la réalisation d'un Programme fonctionnel et technique (PFT) du projet Espace Rivière à Rivière-des-Prairies. Cela va permettre de préciser et chiffrer tous les éléments importants pour la réalisation effective du projet. Cela permettra ensuite de lancer un concours d'architecture pour la conception des plans et devis et l'appel d'offres pour la construction d'Espace Rivière.

La mairesse tient à indiquer qu'il s'agit d'un projet phare qui constitue une priorité pour le conseil et les équipes de l'arrondissement. De plus, elle indique que c'est un projet qui va avoir un rayonnement social et culturel non seulement au niveau de l'arrondissement, mais aussi à travers toute la Ville de Montréal et qu'il était approprié d'informer les citoyens qu'il avait franchi une étape importante.

Madame Bourgeois annonce également que l'arrondissement fera l'acquisition du Centre sportif et culturel St-Jean-Vianney (CSCSJV) dès janvier 2020, grâce à l'acquisition des installations par la Ville de Montréal. L'acquisition des installations sportives du Collège St-Jean-Vianney viendra combler le déficit actuel que nous avons dans l'arrondissement entre l'offre et la demande pour certains plateaux et notamment consolider les heures de glace de l'aréna. Elle indique que c'est une excellente nouvelle pour les citoyens et les organismes qui pourront bénéficier d'une gamme plus vaste d'activités sportives à des coûts accessibles.

La mairesse annonce aussi la mise en place d'un projet pilote cet été qui permettra d'avoir des employés assignés à la surveillance et à l'entretien des installations, des aires de jeu et des terrains sportifs. Ce projet pilote se déroulera du 4 mai au 20 septembre, du lundi au jeudi de 13 h 30 à 23 h et du vendredi au dimanche de 11 h à 23 h 30, ainsi que les jours fériés, dans les parcs désignés qui sont : Clémentine-De La Rousselière / Daniel-Johnson / Don-Bosco / Pasquale-Gattuso / Pierre-Blanchet / Samuel-Morse / Saint-Jean-Baptiste.

Elle informe également les citoyens que l'arrondissement a commencé son grand ménage avec l'affectation de 150 employés mobilisés à cet effet.

En outre, la mairesse avise les citoyens du début des travaux importants sur les boulevards Perras et Armand-Bombardier qui ont débuté au mois de mai pour une durée d'une année. Elle indique également

que des travaux importants seront effectués sur la rue Sherbrooke. La mairesse sollicite la compréhension et la patience des citoyens pendant la durée des travaux.

Enfin, madame Bourgeois tient à saluer le travail et les efforts des employés de l'arrondissement et de la Ville de Montréal lors de la crue printanière. Elle souligne que l'arrondissement a été épargné par cette crue et que les services de l'arrondissement assurent malgré cela une surveillance des cours d'eau pour être prêts à intervenir au besoin.

---

**CA19 30 05 0120**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE - 7 MAI 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA19 30 05 0121**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019 À 19 H ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2019 À 13 H 30**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 avril 2019, à 13 h 30.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- Une question sur les activités au parc Samuel-Morse;
- Une question relative à un suivi pour l'installation d'un arrêt d'autobus sur le boulevard Maurice-Duplessis;
- Un citoyen pose une question sur la réglementation sur le bruit des souffleurs à feuilles et formule une demande d'ajout d'éclairage sur la rue René-Descartes;
- Deux questions sur l'occupation du domaine public;
- Une citoyenne pose une question sur la cueillette du recyclage et sur le nettoyage des rues;
- Un citoyen pose une question pour les travaux d'asphaltage de la rue Sherbrooke et s'informe de la suite du dossier pour le Depotium (PP-126);
- Une question sur le projet Espace Rivière et une question sur le transport collectif dans le nord-est;

- Une question sur le resurfaçage du boulevard Gouin;
- Un commentaire sur l'accès aux rampes de mises à l'eau;
- Une question relative au refus d'un permis de construction.

---

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** invite les citoyens à participer au festival de musiques traditionnelles québécoises intitulé « La chasse balcon » et à se porter candidats pour recevoir un groupe de musique traditionnelle sur leur balcon. Il invite les citoyens intéressés à consulter le site internet [chassebalcon.com](http://chassebalcon.com) pour plus d'informations.

Il annonce également le soutien de l'arrondissement à l'initiative de l'organisme Zip Jacques Cartier qui vise à préserver les populations d'hirondelles. Il s'agit de l'installation de huit (8) nichoirs dans le parc du Fort-De-Pointe-aux-Trembles.

De plus, il invite les citoyens à participer en grand nombre au match d'ouverture officiel des Brewers qui aura lieu le samedi 18 mai au parc Clémentine-De la Rousselière. Aussi, il adresse ses félicitations à toutes les équipes participantes au tournoi de hockey de l'ATPA et, plus particulièrement, à l'équipe de l'arrondissement finaliste de ce tournoi.

Enfin, il présente ses vœux de bonne retraite à monsieur Denis Laberge qui quittera pour la retraite à la fin du mois de mai.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** salue les différentes annonces qui ont été faites par la mairesse ce soir et les qualifie de bonnes nouvelles pour Rivière-des-Prairies.

Il exprime son accord avec une pétition déposée par certains citoyens de Rivière-des-Prairies, demandant que ce secteur soit desservi par des stations de métro pour la désenclaver. Il indique par ailleurs que la demande pour une demande d'entrée et de sortie sur l'autoroute 25 est toujours pendante devant le Ministère des Transports et qu'il le suit de façon particulière pour donner des nouvelles prochainement aux citoyens.

Enfin, monsieur Rapanà, souhaite une bonne retraite à monsieur Denis Laberge et salue son excellent travail.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** informe les citoyens que la rampe de mise à l'eau de la 36e Avenue est ouverte (1er mai au 31 octobre), et que l'installation des quais se fera à la fin mai. Elle indique qu'un permis est obligatoire pour y avoir accès et qu'il est gratuit pour les résidents de Montréal et de 500 \$ pour les non-résidents. Elle indique que ceux qui ne sont pas abonnés devront payer 50 \$ chaque fois pour avoir accès à la rampe de mise à l'eau.

De plus, elle indique que la collecte des résidus verts a débuté le 6 mai et se poursuivra jusqu'au 14 novembre. Elle invite les citoyens à respecter les dispositions prévues à cet effet pour la collecte. Elle mentionne que les citoyens pourront s'informer à ce propos auprès des deux Bureaux accès Montréal de l'arrondissement.

Madame Décarie termine en souhaitant une bonne retraite à monsieur Denis Laberge.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** invite les citoyens à participer à l'événement « cultivons le plaisir » le 11 mai prochain à la maison du citoyen, où les citoyens pourront avoir les informations sur l'horticulture.

Elle informe les citoyens que la distribution du compost se fera le samedi 18 mai au parc Don Bosco en matinée et près de la piste de BMX de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles en après-midi. Par ailleurs, madame Pierre-Antoine se réjouit du début des travaux sur le boulevard Perras et invite les citoyens à être patients et compréhensifs. Elle invite également les citoyens à participer en grand nombre aux événements « Tous à vélo » et « Tous au spectacle » qui se dérouleront le 20 juin. Elle souligne également que l'acquisition des installations sportives du collège St-Jean-Vianney est une très bonne chose pour l'arrondissement, car elle permettra de bonifier l'offre sportive aux citoyens. Elle souligne également l'octroi de contribution financière à accorder à l'association des retraités pour le projet « Aînés actifs ».

Elle termine en félicitant monsieur Laberge pour son travail et lui souhaite une belle retraite.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** invite les citoyens à faire attention aux cerfs de Virginie qui sont présents dans la partie est de l'arrondissement. Il demande de ne pas les nourrir pour minimiser les risques reliés à leur présence.

Il souhaite une bonne retraite à monsieur Denis Laberge.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de la conseillère Suzanne Décarie d'une demande de L'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles concernant un emplacement pour l'installation de la statue de Marguerite Bourgeois et d'une croix.
- Dépôt de la mairesse de l'arrondissement d'échanges de correspondance avec le président du conseil de la Société de transport de Montréal concernant l'impact du délestage des services d'autobus pour la clientèle de l'Est de l'île.

---

### CA19 30 05 0122

#### **OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION VIATEK INC. - PROJET PILOTE DE MOBILITÉ UNIVERSELLE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA 52E AVENUE - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC - RP-ING19-04 - (4 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Viatek Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 668 722,77 \$ taxes incluses pour un projet pilote de mobilité universelle et de réaménagement de la 52e Avenue, \$, le tout conformément à l'appel d'offres public RP ING19-04 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 836 031,26 \$ taxes, incidences et contingences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée entièrement par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1194281012

---

### CA19 30 05 0123

#### **OCTROI - CONTRAT - COJALAC INC. - RECONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE LA 87E AVENUE - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-ING19-03 (7 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Cojalac inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 1 657 777,77 \$ taxes incluses pour la reconstruction d'un tronçon de la 87e Avenue, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-ING19-03 (7 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 2 096 444,44 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 92,32 % par les services centraux
- 7,68 % par la taxe d'amélioration local à l'intérieur du règlement 18-034

ADOPTÉ

20.02 1194281011

---

**CA19 30 05 0124**

**OCTROI - CONTRAT - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DES VESTIAIRES DE SOCCER DU PARC RENÉ MASSON - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-IMM19-0528-02 (2 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, soit la firme Les architectes Labonté Marcil, pour la conception et la réalisation des plans et devis pour la construction des vestiaires de soccer au parc René Masson dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit la somme de 135 728 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public PRO-IMM19-0528-02 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 172 373.60 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.03 1197288002

---

**CA19 30 05 0125**

**OCTROI - CONTRAT - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC. - POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (PRR-PCPR 2019) - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-ING19-01 (4 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Demix Construction, une division de CRH Canada inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 10 142 805,63 \$ pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PRR-PCPR 2019), le tout conformément à l'appel d'offres public RP-ING19-01 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 12 182 086,20 \$ taxes, incidences et contingences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par les services centraux.

ADOPTÉ

20.04 1194281018

---

**CA19 30 05 0126**

**OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION ENCORE LTÉE - TRAVAUX DE RÉNOVATIONS ET NOUVEAUX FINIS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE MAINBOURG - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-IMM19-8070-05 (3 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Encore Ltée, au prix de sa soumission, soit au montant de 119 911 \$, taxes incluses pour des travaux de rénovations et nouveaux finis au Centre Communautaire Le Mainbourg situé au 14115, rue Prince-Arthur à Pointe-aux-Trembles, le tout conformément à l'appel d'offres public numéro RP-IMM19-8070-05 (3 soumissionnaires conformes).

D'autoriser une dépense de 137 650,85 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1198274003

---

**CA19 30 05 0127**

**OCTROI - CONTRAT - URBEX CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DU SECTEUR NORD DU PARC PIERRE-BLANCHET - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC19-03 (3 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Urbex construction inc., au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 369 757,30 \$, taxes incluses, pour la réfection du secteur nord du parc Pierre-Blanchet, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-PARC19-03 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 423 233,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux d'aménagement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1194281013

---

**CA19 30 05 0128**

**OCTROI - CONTRAT - LANCO AMÉNAGEMENT INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ANDRÉ-CORBEIL-DIT-TRANCHEMONTAGNE - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC19-02 (2 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Lanco Aménagement inc., au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 544,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-PARC19-02 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 740 798,51 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux d'aménagement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1194281014

---

**CA19 30 05 0129**

**OCTROI - CONTRAT - 9154-6937 QUÉBEC INC. (LOCATION GUAY) - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17532 (2 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme 9154-6937 Québec Inc. (Location Guay), au prix de sa soumission, soit au montant de 51 422,57 \$, taxes incluses pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, le tout conformément à l'appel d'offres public regroupé 19-17532 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense 51 422,57 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

La dépense sera financée à 92,6 % par la Ville Centre via le Programme de remplacement des "Frênes" et à 7,4 % par le budget de fonctionnement de l'arrondissement des services techniques - Équipements et matériel roulant.

ADOPTÉ

20.08 1191163001

---

**CA19 30 05 0130**

**OCTROI - CONTRAT - E2R INC. - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PRATIQUE POUR LE BASKETBALL AU PARC DANIEL-JOHNSON - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC19-16 (3 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme E2R inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 134 750,70 \$, taxes incluses pour l'aménagement d'une aire de pratique pour le basketball au parc Daniel-Johnson, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-PARC19-16 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense 153 492,37 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.09 1194281010

---

**CA19 30 05 0131**

**OCTROI - CONTRAT-CADRE - INDUKTION GROUPE CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE DANS DIVERS PARCS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DURÉE DE 12 MOIS AVEC POSSIBILITÉ DE PROLONGATION DE DEUX PÉRIODES D'UN AN CHACUNE - CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-PARC19-13CC (4 SOUMISSIONNAIRES) - APPROBATION DE PROJETS DE CONVENTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat-cadre d'une durée de 12 mois, avec une possibilité de prolongation maximale de deux périodes de 12 mois chacune, pour des services professionnels en ingénierie électrique, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, soit la firme INDUKTION Groupe Conseil inc., au prix de sa soumission, soit pour un montant maximum de 177 642,87 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public PRO-PARC19-13CC (4 soumissionnaires).

D'approuver le projet de convention de services professionnels à cet effet.

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029, tel que modifié et, le cas échéant.

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement et à ceux des programmes centraux de soutien aux arrondissements et ce, au rythme des projets et des besoins à combler.

ADOPTÉ

20.10 1194281015

---

**CA19 30 05 0132**

**AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO PRO-IMM19-0868-01 - ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU TOIT ET DES CORNICHES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN (0868)**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres PRO-IMM19-0868-01 - Acquisition de services professionnels - Centre Communautaire Roussin (0868) - Réfection du toit et des corniches.

ADOPTÉ

20.11 1198274002

---

**CA19 30 05 0133**

**RENOUVELLEMENT - CONTRAT-CADRE - FIRME FNX-INNOV, ANCIENNEMENT GROUPE SM - SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION EN INFRASTRUCTURES D'UNE DURÉE D'UNE ANNÉE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-ING17-01 - APPROBATION - PROJETS DE CONVENTION**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De renouveler le contrat-cadre octroyé à la firme FNX - Innov, anciennement Groupe SM inc., pour une durée d'une année, pour les services professionnels de conception en infrastructures, pour une dépense maximale de 612 346,02 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public no PRO-ING17-01.

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029, tel que modifié et, le cas échéant, tel que le prévoit le règlement RCE02-004 (et ses modifications) de la ville-centre.

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉ

20.12 1191528004

---

**CA19 30 05 0134**

**AUTORISER - PAIEMENT PARTIEL D'UNE PARTIE DU COÛT DES TRAVAUX DE SURFACE EN FRONT DU PARC DES PEUPLIERS ET DU TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS AFFÉRENTS À CES TRAVAUX, RÉALISÉS PAR LE PROMOTEUR CONSTRUCTION PRIVICO INC. - PROJET RÉSIDENTIEL LE MODÉNA - REPRÉSENTANT - CONTRIBUTION DE LA VILLE PRÉVUE DANS LE PROTOCOLE D'ENTENTE SIGNÉ ENTRE LE PROMOTEUR CONSTRUCTION PRIVICO INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL (CA16 30 05 0107)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement par la Ville de Montréal au promoteur Construction Privico inc., du projet de développement résidentiel Le Modéna, d'une partie du coût des travaux de surface en front du parc des Peupliers (Lot 4 271 429) et du terrain appartenant à la Ville ainsi que les frais afférents à ces travaux, sur l'avenue Fernand Gauthier entre les rues Henri-Gagnon et Pierre Chasseur, réalisés par le promoteur Construction Privico inc. dans le cadre du projet résidentiel Le Modéna, au montant de 230 178,40 \$ incluant les taxes, représentant la contribution de la Ville prévue dans le protocole d'entente signé entre le promoteur Construction Privico inc. et la Ville de Montréal (CA16 30 05 0107).

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 230 178,40 \$ au promoteur Construction Privico inc.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

ADOPTÉ

20.13 1194281009

---

**CA19 30 05 0135**

**APPROUVER - PROJET D'ACTE - CONSTRUCTION LOVATECH INC. CÈDE À LA VILLE DE MONTRÉAL UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE PASSAGE PUBLIC AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 5 617 274, SITUÉ ENTRE LA RUE NOTRE-DAME EST ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT, EN FRONT DE LA 7E AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, ET LE TOUT SANS AUCUNE CONTREPARTIE FINANCIÈRE. N/RÉF. : 31H11-005-4502-05**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Construction Lovatech inc. consent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle de passage public grevant l'emplacement, situé entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, en front de la 7<sup>e</sup> Avenue, connu et désigné comme étant le lot 5 617 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'assiette a une superficie de 351,0 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel que montré au plan L-5576 préparé par M. Jean Lamarche, arpenteur-géomètre, le 9 février 2017 sous le numéro 29830 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

ADOPTÉ

20.14 1184386003

---

**CA19 30 05 0136**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - 2019 - FONDS LOCAL EN DÉLINQUANCE JEUNESSE - APPROUVER VIREMENT DE CRÉDIT ET PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière, totalisant la somme de 12 454,50 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le projet Point de mire. Cette contribution financière est issue du budget local de l'Arrondissement en délinquance jeunesse.

D'approuver une convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier et d'autoriser le virement à cet effet.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.15 1197740008

---

**CA19 30 05 0137**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (A.Q.D.R.) - PROJET AÎNÉS ACTIFS À VÉLO 2019 - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPROUVER LE VIREMENT DE CRÉDIT ET LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière au montant de 10 000 \$ à l'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.), pour son projet Aînés actifs à vélo 2019.

D'approuver une convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier et d'autoriser le virement à cet effet.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.16 1193353001

---

**CA19 30 05 0138**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉQUIPE RDP - FINANCEMENT LOCAL EN DÉLINQUANCE JEUNESSE 2019. - APPROUVER LE VIREMENT DE CRÉDIT ET LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Équipe RDP, pour le projet de lutte à la délinquance jeunesse dans le cadre du budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en délinquance jeunesse.

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et Équipe RDP, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier ainsi que le virement de crédit.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.17 1197740007

---

**CA19 30 05 0139**

**ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - ORGANISME JEUNES MARINS URBAINS - RÉALISATION DE SON ÉVÉNEMENT LE FESTIVAL VOILE-AVIRON DE MONTRÉAL - APPROUVER LE VIREMENT DE CRÉDIT À CET EFFET**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6 000 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains, pour la réalisation de son événement le Festival Voile-Aviron de Montréal.

D'autoriser le virement de crédit à cet effet.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.18 1195313001

---

**CA19 30 05 0140**

**RATIFIER - OCTROI - SUBVENTION - GRATUITÉ DE PRÊT DE LOCAL - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DU SEIN - ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT "UNE POSE POUR LE ROSE" QUI A EU LIEU À LA SALLE DES COUVENTINES DE LA MAISON DU CITOYEN LE 14 AVRIL 2019, ORGANISÉ PAR MADAME SABIHA MERABET, PHOTOGRAPHE**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De ratifier l'octroi d'une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de local, à la Société canadienne du cancer du sein, pour l'organisation de l'événement "Une posée pour le rose" aura lieu à la salle des Couventines de la Maison du citoyen, le 14 avril 2019, organisé par madame Sahiba Merabet, photographe.

ADOPTÉ

20.19 1191609004

---

**CA19 30 05 0141**

**APPROBATION - PROJET D'ENTENTE - ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, LE COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY ET LE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DU COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le Collège St-Jean-Vianney et le Centre sportif et culturel du Collège St-Jean-Vianney relativement à l'acquisition par la Ville de Montréal de tous les droits détenus dans un immeuble situé au 12630 (partie) et 12640, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, incluant des équipements, au prix de 15 000 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

20.20 1191368004

---

**CA19 30 05 0142**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 20 février 2019.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA19 30 05 0143**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 8 mars 2019 et la séance spéciale du 28 mars 2019.

ADOPTÉ

30.02

---

**CA19 30 05 0144**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - AQDR POINTE-DE-L'ÎLE - POUR L'ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière à l'organisme suivant :

- 1000 \$ à AQDR Pointe-de-l'Île afin de permettre la tenue de leur événement le Salon des aînés qui aura lieu le 4 octobre 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1195057005

---

**CA19 30 05 0145**

**AUTORISATION - DÉPENSE - FRAIS RELATIFS À LA PARTICIPATION - QUATRE ÉLUS DE L'ARRONDISSEMENT - GALA MÉRITE OVATION MUNICIPALE 2019 - ORGANISÉ - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - LE 11 MAI 2019 - À QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 572.06 \$, taxes incluses, pour la participation de quatre élus de l'arrondissement au Gala Mérite Ovation municipale 2019 qui se tiendra le 11 mai 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.04 1194860001

---

**CA19 30 05 0146**

**ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - MOIS DE MARS 2019 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 23 FÉVRIER AU 22 MARS 2019 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - MOIS DE MARS 2019 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - MOIS DE MARS 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mars 2019 et en matière de ressources financières pour la période du 23 février au 22 mars 2019.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de mars 2019 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2019.

ADOPTÉ

30.05 1194230003

---

**CA19 30 05 0147**

**PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2019, PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MARS 2019, COMPARÉ AU 31 MARS 2018 - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 mars 2019 ainsi que de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 mars 2019 comparé au 31 mars 2018.

ADOPTÉ

30.06 1192468002

---

**CA19 30 05 0148**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-124**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019, relativement au premier projet de résolution numéro PP-124 intitulé « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment commercial situé au 10685, boulevard Henri-Bourassa Est, et l'aménagement du terrain, aux fins de l'usage principal « outillage et machinerie » et de l'usage accessoire « entreposage extérieur » sur le lot 2 922 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies »

ADOPTÉ

40.01 1190565003

---

**CA19 30 05 0149**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-125**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019, relativement au premier projet de résolution numéro PP-125 intitulé « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial au 12649, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté portant le numéro 6 305 447 - District de Pointe-aux-Trembles. »

ADOPTÉ

40.02 1193469003

---

**CA19 30 05 0150**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-127**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1er mai 2019, relativement au premier projet de résolution numéro PP-127 intitulé « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment industriel au 9192, rue Robert-Armour, sur le lot projeté portant le numéro 6 263 310 - District de La Pointe-aux-Prairies »

ADOPTÉ

40.03

---

**CA19 30 05 0151**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-035**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019, relativement au premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-035 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (OMNIBUS). »

ADOPTÉ

40.04 1198238001

---

**CA19 30 05 0152**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-006**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019, relativement au projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (OMNIBUS). »

ADOPTÉ

40.05 1198238002

---

**CA19 30 05 0153**

**ADOPTION AVEC MODIFICATION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-124**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 10685, boulevard Henri-Bourassa Est, aux fins de l'usage principal « outillage et machinerie » et de l'usage accessoire « entreposage extérieur », sur le lot 2 922 719;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 avril 2019 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le **second** projet de la Résolution numéro PP-124 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment commercial situé au 10685, boulevard Henri-Bourassa Est, et l'aménagement du terrain aux fins de l'usage principal « outillage et machinerie » et de l'usage accessoire « entreposage extérieur », sur le lot 2 922 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies »

ADOPTÉ

40.06 1190565003

---

**CA19 30 05 0154**

**ADOPTION AVEC MODIFICATION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-125**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé un bâtiment commercial projeté au 12649, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 avril 2019 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le **second** projet de la Résolution numéro PP-125 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial au 12649, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté portant le numéro 6 305 447 - District de Pointe-aux-Trembles »

ADOPTÉ

40.07 1193469003

---

**CA19 30 05 0155**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-127**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'autorisation pour construire un bâtiment industriel projeté au 9192, rue Robert-Armour, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 5 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 18 avril 2019 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 1er mai 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de la Résolution numéro PP-127 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment industriel au 9192, rue Robert-Armour, sur le lot projeté portant le numéro 6 263 310 - District de La Pointe-aux-Prairies »

ADOPTÉ

40.08 1193469005

---

**CA19 30 05 0156**

**ADOPTION AVEC MODIFICATION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-035**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, les dispositions prévues aux articles 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 19 et 20 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil

d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 2 avril 2019 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le **second** projet de règlement RCA09-Z01-035 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.09 1198238001

---

**CA19 30 05 0157**

**ADOPTION AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-006**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), tel que modifié [ci-après « le Règlement sur les PIIA »], de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-PIIA01, soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 2 avril 2019 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA09-PIIA01-006 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.10 1198238002

---

**CA19 30 05 0158**

**ADOPTION AVEC MODIFICATION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-126 - DÉCRET - TENUE DE REGISTRE**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé pour utiliser certains usages commerciaux à l'intérieur de son bâtiment situé au 15 949, rue Sherbrooke Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 avril 2019 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 avril 2019 ainsi que l'adoption du second projet le 18 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, la résolution numéro PP-126 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation à des fins d'entrepôt domestique d'un bâtiment commercial sis au 15949, rue Sherbrooke Est - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.11 1191528002

---

**CA19 30 05 0159**

**PIIA - 1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE, LOCAL 113 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 avril 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne pour un commerce situé au 1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, suite 113, sur le lot 5 646 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 3 avril 2019.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3001532016.

Les membres du Comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et critères d'évaluation applicables en matière d'affichage sont respectés.

ADOPTÉ

40.12 1190565001

---

**CA19 30 05 0160**

**PIIA - 1498-1590, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT 1 092 571 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 avril 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 de Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), les plans relatifs à l'implantation, l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet visant la transformation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain situé aux 1498-1590, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 092 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'implantation de l'agrandissement est illustrée sur *le plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, madame Mélanie Chaurette, minute 20214, en date du 20 mars 2019.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les élévations déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 26 mars 2019.

L'aménagement du terrain est illustré sur le *plan d'implantation projeté* soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 26 mars 2019.

Le tout, relativement à la demande de permis de transformation portant le numéro 3001472234.

ADOPTÉ

40.13 1193469004

---

**CA19 30 05 0161**

**APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2019 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation **amendée** des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2019.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(C-4.1)-004A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA19-(B-3)-001A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-1)-001A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA19-(RCA09-Z01)-001A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA19- (17-079)-001A** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-3)-001A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.14 1192971002

---

**CA19 30 05 0162**

**ÉDICTION - ORDONNANCE - INTERDICTION - VIRAGE À DROITE SUR LA 36E AVENUE - DIRECTION SUD - INTERSECTION - RUES HERVÉ-CLOUTIER ET JOSEPH-PICHÉ - DU LUNDI AU VENDREDI - DE 6 H À 9 H 30**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19-(C-4.1)-005, afin :

- D'interdire le virage à droite sur la 36e Avenue, en direction sud, à l'intersection des rues Hervé-Cloutier et Joseph-Piché, du lundi au vendredi, de 6 h à 9 h 30.
- De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.15 1195938001

---

**CA19 30 05 0163**

**VERSER - DOMAINE PUBLIC - PARC LOCAL - LOTS 1 279 551 ET 1 276 463 - DEMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF - FERMETURE ET RETRAIT - DOMAINE PUBLIC COMME RUE DES MÊMES LOTS**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De verser au domaine public comme parc local les lots 1 279 551 et 1 276 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est recommandé au comité exécutif :

De fermer et de retirer du domaine public comme rue les lots 1 279 551 et 1 276 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.16 1194281019

---

**CA19 30 05 0164**

**TITULARISATION - TROIS (3) EMPLOYÉS AUXILIAIRES COL BLEUS - MATRICULES 100046866, 100072799 ET 100073117 - PERMANENCE D'EMPLOI - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de trois employés auxiliaires cols bleus, matricules 100046866, 100072799 et 100073117 en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de trois employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1192700006

---

**CA19 30 05 0165**

**AUTORISATION - MODIFICATION - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - AJOUTER - 14 PRÉPOSÉS AUX TRAVAUX ET À LA PROPRIÉTÉ (603240) - UN CHAUFFEUR DE VÉHICULE MOTORISÉ C (600190) - UN CONTREMAÎTRE (221430) - RÉTROACTIVEMENT DU 4 MAI AU 20 SEPTEMBRE 2019 - AUTORISER UNE DÉPENSE - AUGMENTER LA DOTATION BUDGÉTAIRE DE LA DIVISION - ACHAT DE MATÉRIEL, OUTILS ET VÊTEMENTS - AUTORISER L'AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - APPROUVER LES VIREMENTS DE CRÉDITS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en ajoutant 14 préposés aux travaux et à la propreté (603240), un chauffeur de véhicule motorisé c (600190) et de un contremaître (221430), rétroactivement du 4 mai au 20 septembre 2019.

D'augmenter la dotation budgétaire de la Division de l'horticulture et des parcs d'un montant de 15 000 \$ taxes incluses pour l'achat de matériel, outils et vêtements requis pour les nouveaux préposés aux travaux et à la propreté.

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 320 538,93 \$ pour les besoins décrits précédemment.

D'approuver les virements de crédits à cette fin.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

50.02 1191163002

---

#### **CA19 30 05 0166**

##### **Nomination d'un directeur par intérim à la Direction des services administratifs et du greffe**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Benoît Pelland, matricule 01864610, selon les modalités suivantes :

- 1 – Directeur des services administratifs et du greffe (#60935) temporaire du 27 avril au 16 juillet 2019.
- 2 – Directeur des services administratifs et du greffe (#60935) par intérim à compter du 17 juillet 2019.

ADOPTÉ

50.03 1191416001

---

#### **CA19 30 05 0167**

##### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 H 00

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2019.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement